intérimQualité
DES HOMMES ET DES FEMMES DE QUALITÉ

Contrat de mission temporaire

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
11 RUE HENRI MESSAGER
76330 ND DE GRAVENCHON
sarl au capital de 100.000 EUR
TEL 02.32.84.02.35 FAX 02.32.84.05.82
SIREN 491625802 APE:7820Z URSSAF : LE HAVRE
Caution Bancaire : SOCAMETT 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS

Contrat **27193** Initial Semaine 16.2026

Client

INTERIM QUALITE FORMATION

11 RUE HENRI MESSAGER

76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Interimaire

GUYOMARD MORGAN

215 RUE SEVER BOUTARD
CHEZ GUYOMAR MARIE SANDRINE
76480 JUMIEGES

N° Client INTER
Contact SIEMO3
Lieu Mission ELEVACTION;10 AVENUE DU CANTIPOU
76700 HARFLEUR
Moyen Acces VL

Siret 49162580200062 **Naf** 7820Z
Effectif : 1 à 4 sal. **DuréeColl**: **Org.tps travail** :

N° Matricule 858
Nationalité française
N° Séc. Soc. 1850376057039/83
Né(e) le 30/03/1985 à BARENTIN FRANCE
Qualification Monteur echafaudages (Non cadre) Pcs:624d
Titre Profession C.Ident:1210765303855 24/12/2027

Motif Formation

Justificatif FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Dates **16/04/2026** au **16/04/2026** inclus *

Durée hebdo 3,50 Hrs **Période d'essai** 2 JT
Horaires 08h00-11h30 -
Retraite : REUNICA 154 rue A.France 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

Suivi individuel renforcé dans l'EU (Art L.1251-22 CT) : Non

Caractéristiques du poste CONTROLE ET PORT DU HARNAIS / CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR
Risques professionnels Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Reférence de commande ELEVACTION
Salaire de référence 12,02 Eur NON CADRE

Facteurs pénibilité: Non

Payé

Taux horaire payé (brut) **12,02 Eur/H**
Icp:10%
DEMANDE D'ACOMPTE AVANT LE MARDI MIDI / PAYE LE 11 DU MOIS SUIVANT
Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE

* Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. * L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 39 et 40, et L.1244-3 et 4 du code du travail. * Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. * Il peut vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÖLE EMPLOI. * L'intérimaire autorise l'ETT à pratiquer un abattement pour frais professionnels prévu par l'arrêté du 20/12/2002, si sa profession est visée à l'art. 5 de l'annexe 4 du CGI au titre de l'année sociale en cours. L'intérimaire peut y renoncer par écrit, sa demande étant prise en compte au 1er jour de l'année sociale suivant sa renonciation * En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 heures.* L'intérimaire atteste avoir reçu la DUE, la notice et le bulletin de désignation des bénéficiaires relatifs au contrat de prevoyance GAN
Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine le 14/04/2026

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT
11 RUE HENRI MESSAGER
76330 ND DE GRAVENCHON
TEL 02.32.84.02.35

Contrat à signer sous 48 H.
Signature de l'intérimaire JUMIEGES

Signé électroniquement avec coffreo
Gilles VIGNE,
14.04.2026 09:39 UTC

Signé électroniquement par :
Morgan Guyomard
14.04.2026 09:49 UTC